

Arrêté ministériel portant nomination de membres du conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles

A.M. 19-01-2012

M.B. 24-02-2012

Le Ministre de l'Enseignement supérieur,

Vu l'article 66, 6°, du décret du 5 août 1995 fixant l'organisation générale de l'enseignement supérieur en Hautes Ecoles;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 17 juillet 2009 portant règlement de son fonctionnement;

Sur proposition des organisations syndicales interprofessionnelles,
Arrête :

Article 1^{er}. - Sont nommés membres effectifs du Conseil d'administration de la Haute Ecole de Bruxelles jusqu'au 14 septembre 2016 :

1° M. Michel LOREA (FGTB)

2° Mme Hélène STOFFEN-MICHEL (CSC - I).

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 19 janvier 2012.

J.-Cl. MARCOURT